Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260209-2026_16-DE

Séance du 9 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 03/02/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 03/02/2026

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - COJEAN François –- LE MAINTEC Gwenaelle - OLLITRAULT Michelle - VIDCOQ Marc - LE POTIER Marie-Laure

Absents excusés : NEVO Laurent donne pouvoir à VIDCOQ Marc
LIZIARD-FLOC'H Marion donne pouvoir à LE MAINTEC Gwenaëlle
LE MARCHAND Fabienne

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-16

Objet : Crue de l'Oust janvier et février 2026

Ce n'est pas une crue que nous avons dû subir à Saint CARADEC et à TREVE mais plusieurs en quelques jours.
Le vendredi 16 janvier, le mercredi 21 janvier de 15h jusqu'au jeudi 22 toute la journée, le vendredi 23 janvier de 18h jusqu'au lendemain, le mardi dès 5h jusqu'au mercredi matin 27 janvier, le 7 février à partir de 10h.
Les niveaux maxima relevés dans l'atelier municipal, à chaque fois entre 28,5 et 30 cm, approchent de 1 à 3 cm **des crues « historique » de Janvier 2001 et 2014.**
Les dégâts dans les entreprises sont minimes car les précautions avaient été prises suite aux alertes. Reste le dérangement dans les plannings d'activité pour le personnel et les nettoyages à faire et à refaire.
La caserne des pompiers a été inondée par 30 cm d'eau, la privant d'électricité et abimant le bas des cloisons et du mobilier. Les locaux du service technique municipal, ont été pareillement inondés avec perte de matériels.
Au niveau des habitations, celle située rue du moulin a été très touchée, nécessitant l'évacuation des locataires pendant plusieurs jours ainsi que de futurs travaux estimés à plus de 20 000 €. Un refoulement dans la canalisation d'eaux usées a endommagé une habitation à la Ville Neuve, privant les habitants de douche et toilettes.

Pour remédier à ces dommages, Monsieur le Maire propose de faire une demande de classement en catastrophe naturelle. Le conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME .

Le Maire,
Alain GUILLAUME